

Produits Amiantés - Conformité d'élimination

Date de la demande :

Responsables et description du chantier :

Lieu :

Adresse :

Maître d'ouvrage :

Maître d'œuvre :

Gestionnaire de pollution :

Téléphone du gestionnaire :

Entreprise chargée du désamiantage :

Personne responsable :

Téléphone :

Produit à éliminer en décharge type B :

Genre :

Quantité :

Conditionnement :

Accord du responsable de la décharge de type B :

Date :

Qui :

Signature :

Conformité d'élimination :

Par ce document, nous attestons que l'entreprise
à éliminer les déchets précités en conformité à l'OLED dans notre décharge de type B de Sables et Gravier
Tuffière SA à Ecuwillens N° 22.33000.52

Total quantité livrée To selon récapitulation annexée

Date :

Qui :

Signature :

Prise en charge des matériaux amiantés

Plaques d'Eternit amianté

Les plaques d'Eternit devront être stockées sur palette et pouvoir être déchargée au camion grue, voir sur place au moyen de notre élévateur.

Les plaques – de section 40/40 cm – d'Eternit ainsi que les déchets devront être livrés dans des big-bag soigneusement fermés. Les big-bags devront être de type étanche.

Les joints de fenêtre au mastic amianté seront également livrés en big-bag du même type.

Les bennes mélangées non-triées de matériaux inertes contenant des éléments d'amiante seront triées sur le site de la décharge type B aux frais du remettant.

Tarif Eternit 2024 :		Frs	74.00/To
	+	Frs	5.00/To, Taxe OTAS
	+	Frs	5.00/To, Taxe Cantonale
		Frs	<u>84.00/To, TVA non compris</u>

Tarif des prestations fournies par S-G Tuffière SA :

- Déchargement par élévateur	Frs	160.00/hre, TVA non compris
- Main-d'œuvre pour triage sur site, yc équipement	Frs	80.00/hre, TVA non compris